



# RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Recteur de la région académique de Guyane  
Chancelier des Universités  
Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale

DPAEI

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'état à caractère socio-éducatif ;

## A R R Ê T E

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'Assistant principal de service social, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

| RANG | NOM - PRÉNOM    | AFFECTATION ACTUELLE |
|------|-----------------|----------------------|
| 1    | BERARD Valérie  | CLG Chlore CONSTANT  |
| 2    | JANVIER Muriel  | CLG Henri AGARANDE   |
| 3    | DEVAUX Murielle | RECTORAT DE GUYANE   |

**Article 2 :** Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 1<sup>er</sup> 1<sup>er</sup> JUL. 2023

Pour le Recteur et par délégation  
La Secrétaire Générale d'Académie Adjointe  
Directrice des moyens, du budget et de  
l'organisation scolaire

Anna YEANWIC